



*Municipalité de
Napierville*

Service d'urbanisme

Hôtel de ville
260, rue de l'Église
Napierville, Québec, J0J 1L0
Téléphone : (450) 245-7210
Télécopieur : (450) 245-7691
www.napierville.ca

Formulaire : Installation d'une clôture À déposer lors de la demande de permis

1.0 identification	
1.1 Nom du propriétaire :	1.2 Nom du demandeur :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
1.3 Numéro de téléphone :	1.4 Emplacement (lieu des travaux) :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
2.0 Dimensions	
2.1 Hauteur de la clôture :	
Avant :	<input type="text"/>
Latérale :	<input type="text"/>
Arrière :	<input type="text"/>
Marge avant secondaire :	<input type="text"/>
3.0 Distances	
3.1 Distances :	
	Distance entre la clôture et ...
La fin du lot arrière :	<input type="text"/>
La limite latérale droite :	<input type="text"/>
La limite latérale gauche :	<input type="text"/>
Le bâtiment principal :	<input type="text"/>
L'élément épurateur :	<input type="text"/>
La fosse septique :	<input type="text"/>
La ligne de lot avant (emprise) :	<input type="text"/>
4.0 Description des matériaux	
4.1 Modèle de la clôture :	
<input type="text"/>	
5.0 Travaux	
5.1 Nom de l'installateur (Entreprise ou propriétaire) :	
<input type="text"/>	
5.2 Date du début et de la fin des travaux :	
<input type="text"/>	
5.3 Valeur des travaux (\$) :	
<input type="text"/>	
6.0 Informations complémentaires	
6.1 coût du permis	10\$
6.2 documents supplémentaires au formulaire dûment remplis requis :	
Une copie de votre certificat de localisation	

Initiales: _____

Règlement de zonage #289

Chapitre 5 : Dispositions générales relatives à l'aménagement et à l'utilisation des espaces extérieurs

5.5 Clôtures et haies

a) Types de clôtures et de haies autorisés :

Seuls sont autorisés comme clôtures et haies les clôtures de bois, de métal, de P.V.C. ou d'aluminium, les murs de maçonnerie et les haies vives.

b) Broche barbelée :

La broche barbelée n'est autorisée qu'au sommet des clôtures en maille de fer d'au moins 2 m (6,6') de hauteur pour les usages commerciaux des classes G et H, les usages publics des classes B, C et D, les usages utilitaires et les services publics.

c) Les clôtures de parcs :

Malgré toute disposition à ce contraire relativement à toute zone montrée au plan de zonage, les espaces de jeux dans les parcs et terrains de jeux ouverts au public

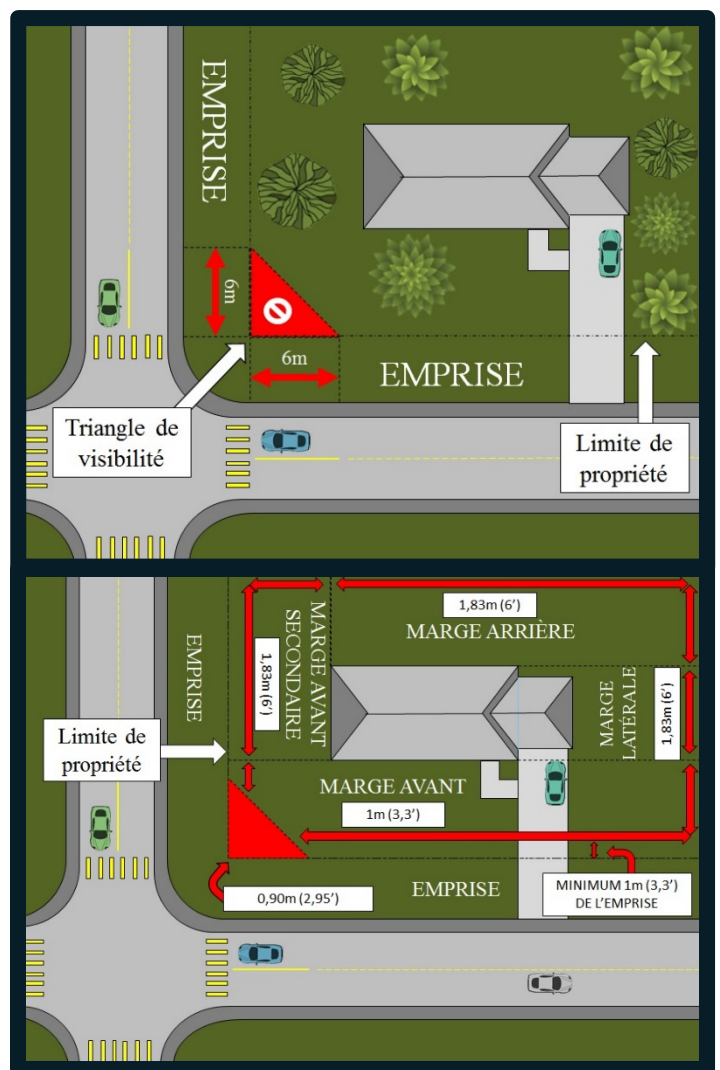
Chapitre 10 : Dispositions particulières aux zones résidentielles R, Ra, Rb et Rc.

10.10 Clôtures et haies

a) La hauteur maximale des clôtures est établie comme suit :

- Dans la marge avant, la hauteur maximale des clôtures est de 1,0 mètre (3,3');
- Dans la marge avant secondaire, latérale et arrière la hauteur maximale des clôtures est d'au plus 1,83 mètres (6') et une fois installée la hauteur de la clôture ne doit pas dépassée 2,13 mètres (7') du niveau du sol;
- En marge avant et avant secondaire, la clôture doit avoir une distance minimum de 1 mètre (3,3') avec l'emprise de rue;
- Dans l'espace défini comme le triangle de visibilité (article 5.3), la hauteur des clôtures ne doit pas dépasser 90 centimètres (2,95') par rapport au centre de la rue;
- Dans les marges latérales et arrière, la hauteur maximale des clôtures d'au plus 1,83 mètres (6') et une fois installée la hauteur de la clôture ne doit pas dépassée 2,13 mètres (7') du niveau du sol;

Les notes précédentes font partie intégrante du présent règlement comme s'ils étaient ici récités au long et chacune de ses dispositions



Le fait de se conformer au présent règlement ne soustrait pas à l'obligation de se conformer à tout autre loi ou règlement du gouvernement provincial ou fédéral et ainsi qu'à tout autre règlement municipal applicable en l'espèce. La disposition la plus restrictive ou prohibitive doit s'appliquer.

Je déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Napierville ce _____

Signé par (signature) _____